



CP pris ou à prendre quelle est la meilleure solution/Assedics

Par **pallanza**, le **02/09/2009** à **21:50**

Bonsoir,

J'ai signé une rupture conventionnelle avec mon employeur et j'ai le choix entre solder mes CP ou bien me les faire payer. Les Assédics déduisent autant de jours de carence que de jours de congé non pris alors il me semble, financièrement parlant, qu'il vaut mieux qu'ils soient payés par l'Employeur plutôt qu'au tarif des indemnités Assédics. Ai-je raison ???

Merci pour votre réponse.